

# Une aventure-engagement de trois ans

par Donna Wheeler-Usher

La première fois qu'on vous sollicite pour occuper un poste au sein d'une association de bienfaisance ou professionnelle, vous vous demandez tout de suite, «jusqu'à quel point dois-je m'engager?» Lorsque vous vous engagez sur le sentier de la présidence au niveau national de notre organisation, la SCPH, il s'agit d'un contrat de trois ans au sein du Comité exécutif, soit à titre de président élu, de président, puis de président sortant.

Or, ce mot «engagement» est défini dans le petit Robert comme une :

- obligation.
- action de se lier par une promesse ou une convention;

Je suis certaine qu'un bon nombre de mes prédécesseurs (Kelly Babcock, Donna Pipa, Bob Nakagawa, Robin Ensom, Nancy Roberts et Larry Legare, entre autres) conviendraient que la première définition nous touche particulièrement de plein fouet dans le cours de notre mandat de trois ans à la SCPH. Cependant, je sais aussi que tous ont accepté l'engagement et les responsabilités, parce qu'ils sont liés par une «promesse». Les gens qui s'engagent dans la voie qui les mènent à la fonction de président le font comme une promesse envers les membres, la profession et l'organisation. Chaque personne qui occupe ce poste désire améliorer la profession de pharmacien. L'engagement à ce niveau de direction donne à la personne l'occasion de «jouer un rôle prépondérant», et cette promesse ouvre la porte à une aventure de trois ans remplie de défis aussi prévisibles qu'inattendus. À la lumière des récents changements au sein des «troupes» de l'exécutif, les membres de la SCPH trouveront peut-être utile de mieux connaître quelles sont les responsabilités des membres de l'exécutif au cours d'un mandat de trois ans. Chaque nouveau délégué présidentiel est responsable d'un dossier tout au long du mandat triennal au sein du Comité exécutif. Ces trois

dossiers ont été créés pour répartir la charge de travail qui, auparavant, incombait principalement au président. Ces dossiers sont aussi le reflet de la Vision de la SCPH et orientent les responsabilités vers l'atteinte de la Vision.

L'agent de liaison pour la Vision a la responsabilité de tous les projets menant à l'atteinte de la Vision de la SCPH. Les comités, groupes de travail et projets relevant de ce dossier comprennent le comité des services éducatifs, des résolutions, des soins à domicile, de planification stratégique, sur le pharmacien prescripteur, sur la continuité des soins, le comité consultatif sur les soins pharmaceutiques, et plus récemment celui de la coordination du processus de décision pour le changement possible du nom de la société.

L'agent de liaison avec l'externe est responsable de toutes les activités de la SCPH en collaboration avec les gouvernements, les facultés de pharmacie, les associations professionnelles et les groupes de patients avec lesquels la SCPH peut collaborer. Le délégué présidentiel responsable de ce dossier doit constamment s'assurer que les activités externes de la SCPH s'inscrivent dans la démarche de la Vision. Les comités, groupes de travail, représentants et autres agents de liaison qui sont sous la direction de ce dossier comprennent le comité de l'étiquetage et du conditionnement, des affaires gouvernementales et de planification des politiques de santé, des relations publiques, des réseaux de pratique spécialisée, des techniciens en pharmacie, du système de déclaration des erreurs de médication, du programme de Pharm. D. de premier niveau, du concours d'affiches ACEIP/SCPH, et les représentants et autres agents de liaison auprès de plus de 20 organisations, comités et conseils externes à la SCPH (comme l'Association des pharmaciens du



Canada, l'American Society of Health-System Pharmacists, l'Association des facultés de pharmacie du Canada, l'Association nationale des organismes de réglementation de la pharmacie, l'Association canadienne des étudiants et internes en pharmacie, l'Association canadienne des techniciens en pharmacie, et le Bureau des examinateurs en pharmacie du Canada).

L'agent de liaison avec l'interne est responsable des activités internes de la SCPH, qui directement ou non rapprochent la société de l'atteinte de ses objectifs qui tendent à la réalisation de la Vision. Les comités, groupes de travail et représentants qui tombent sous le chapeau de ce dossier comprennent le comité des prix, des statuts et règlements, du développement des sites Web des sections, du recrutement des membres, des normes, et publications, de la recherche, de la révision des lignes directrices sur la fabrication des préparations magistrales, de la révision du Guide de pratique, des allergies au latex, de l'examen de la structure et des méthodes de gestion des comités et des groupes de travail de la SCPH, du conseil des Fellows, et du Conseil canadien de résidence en pharmacie hospitalière.

Cette «promesse» qu'ont faite tous les bénévoles à ce niveau de l'organisation de la SCPH, ils la tiennent en menant à bien le dossier qui leur est confié, mais aussi en prenant des décisions conjointement avec les autres dirigeants du Comité exécutif. Bien que les responsabilités des délégués présidentiels soient différentes d'un dossier à l'autre, il n'en demeure pas moins que le Comité exécutif (dont font partie le directeur exécutif, le directeur des Finances, et les trois délégués présidentiels) travail de concert. Cela génère, comme le dit si bien Kelly Babcock, «une montagne de courriels»; cependant, le résultat final se traduit par des actions concertées et des projets qui profitent aux membres, à la profession, et à notre organisation.

Des obligations? Oui, souvent. Une promesse? Immuable. Une aventure? Toute une!

---

**Donna Wheeler-Usher**, B. Sc. Pharm., M. Sc. Pharm., est présidente de la SCPH.

## Advertisers' Index

	Ad Page	Prescribing Information
<b>Parke-Davis / Neurontin</b>	IFC	217
<b>RPR / Taxotere docetaxel (Breast Cancer)</b>	170	218, 219
<b>Novopharm / Corporate</b>	178	—
<b>Pharmaceutical Partners of Canada / Corporate</b>	IBC	—
<b>Parke-Davis / Lipitor</b>	OBC	215, 216

